

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Insee CHSCT-Spécial enquêteurs

Un outil pour améliorer les conditions de travail et préserver la santé des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee

Bilan d'une première année d'existence

Six groupes de travail thématique se sont tenus en 2013 pour préparer les trois réunions plénières et approfondir les dossiers en cours. Le CHSCT-S enquêteurs a un pouvoir décisionnel et dispose d'un budget annuel qui lui est propre.

Ce que nous avons obtenu :

- La mise en place de formations-tests (agression aux personnes et agressions canines).
- Le financement de formation aux risques routiers pour les enquêteurs DOM.
- Le recul de la direction pour le choix : des tablettes prix dont les caractéristiques ne répondaient pas aux normes ergonomiques en vigueur (poids, luminosité etc.). Nous sommes dorénavant pleinement associés au renouvellement des tablettes prix ;
- Le renouvellement de la totalité du parc des ordinateurs des enquêteurs « ménages » par des ultra-portables ceci en prévention des troubles musculo-squelettiques (pour mémoire, la direction ne prévoyait d'en remplacer que la moitié en 2013).

Grâce à notre action, nous avons cofinancé l'achat de casques adaptés à notre métier. Pour mémoire, au mieux, un simple kit mains-libres était fourni. De nouveaux téléphones portables, même s'ils ne sont pas satisfaisants sur tous les points, répondent aux normes préconisées par l'OMS en prévention de l'exposition aux ondes électro-magnétiques (DAS : Débit d'Absorption Spécifique).

Mais de nombreuses revendications que nous avons faites, en cours de réalisation, doivent encore être suivies :

- La réalisation d'une enquête sur les Conditions de Travail des enquêtrices de l'Insee sur la base du questionnaire de l'enquête CDT réalisée au printemps 2013 auprès des ménages. Notre objectif est de mesurer l'impact des conditions de travail sur l'état de santé physique et mentale du réseau. Elle devrait avoir lieu en début d'année 2014.
- Un accord de principe pour un numéro d'urgence paramétré en cas d'agression.
- Un partenariat avec une association de prise en charge des victimes d'agression a été décidée.
- La mise à disposition du registre santé et sécurité sur le poste nomade (dématérialisé) devrait se faire en 2014.
- La dotation du marché des sacs à dos et des sacoches n'est pas encore finalisée. Nous avons été associés aux tests.
- Le suivi de l'étude ergonomique CAPI 3G.

D'autres seront encore à porter :

- Nous demandons qu'un parc de location de véhicules soit mis en place. Devant la réponse pour l'instant négative de la direction, nous avons voté la mise en place d'une étude sur ce sujet.
- L'utilisation du Pass Vigik : nous demandons son obtention depuis plusieurs années déjà, et continuerons à le faire malgré la réponse négative de Vigik et les obstacles juridiques qu'elle met en avant.
- Devant les difficultés rencontrées à utiliser les téléphones portables et les clés 3 G, nous demandons que les enquêtrices et enquêteurs soient dotés d'un poste de travail filaire, avec abonnements fournis, à leur domicile. Devant le refus de la direction, nous avons voté une étude sur ce sujet.



Historique :

Le premier CHSCT-Spécial enquêteurs s'est tenu le 20 décembre 2012 pour répondre aux risques professionnels particuliers que rencontrent les enquêtrices et enquêteurs.

Son rôle :

Le CHSCT-S enquêteurs dispose de plusieurs moyens pour peser sur l'environnement matériel et organisationnel du travail. Chargé de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à l'amélioration des conditions de travail, il peut mener des enquêtes, émettre un avis sur le rapport et le programme annuel de prévention. Le CHSCT-S enquêteurs est obligatoirement consulté en cas de projet important modifiant les conditions de travail et impactant la santé des enquêtrices et enquêteurs, il peut recourir à l'expertise. Il a un droit de regard sur l'organisation du travail entendue au sens des risques psychosociaux.

Un bilan annuel doit élaborer la synthèse des actions dans les directions régionales ainsi que les remontées d'accidents de travail.

D'autres CHSCT peuvent être amenés à traiter des dossiers enquêteurs : le CHSCT Ministériel, et les CHSCT départementaux qui sont communs avec les autres directions du ministère.

La composition du CHSCT-S enquêteurs

Les représentants de l'administration

- Le président : le Directeur Général, Jean-Luc TAVERNIER
- Françoise BALLU secrétaire administrative du CHSCT-S responsable de la Division Santé et Sécurité et Conditions de Travail (DSSCT)
- Marie-Christine PARENT responsable du Département Cadre de Vie et Conditions de Travail (DCVCT)
- Catherine TACHÉ conseillère de prévention
- Coordinateur ministériel de la médecine de prévention docteur Christian MALET
- L'inspecteur Santé Sécurité au Travail Serge LE PRUNENNEC

Les représentants des personnels :

7 enquêtrices et enquêteurs titulaires :

CGT et SUD

- Adette ETAIX (Rhône-Alpes) secrétaire du CHSCT-S
- Karine LE GUYADER (Pays de Loire),
- Thierry GAIDIER (Auvergne)
- Maryse JAMES (Nord - Pas de Calais)

FO

- Christian BORRELLY (Île-de-France)

CFDT

- Brigitte ROGUE (Franche Comté) (titulaire jusqu'au 1^{er} décembre 2013)

CGC

- Luc MAZURELLE (Rhône Alpes)

7 enquêtrices et enquêteurs suppléant-e-s :

- Brigitte VOIRIN (Lorraine),
- Akim ABERKANE (Ile-de-France)
- Caroline SENEAL (Basse Normandie)
- Salvador CUETO (Midi-Pyrénées)

- Ludovic MAIRE (Ile-de-France)

- Valérie VILLACRES (Aquitaine) (titulaire à partir du 1^{er} décembre 2013)

- Philippe INISAN (Île-de-France)

Vous devez vous emparer de ce nouvel outil et nous aider à aboutir à des améliorations des conditions de travail : répondez toutes et tous à l'enquête Conditions De Travail lorsqu'elle sera mise en place dans le réseau, remplissez le registre santé sécurité au travail (SST) obligeant la direction à tenir compte de la pénibilité, des risques que vous courez !

Pour en savoir plus voici des liens :

<http://www.cgтинsee.org/dossiers/H%20et%20S/chs.htm>

<http://www.solidairesfinances.fr/> rubrique « Tout ce qu'il faut savoir sur le CHSCT »

<http://www.fo-insee.fr/index.php/les-dossiers1/96-conditions-et-sante-au-travail>

